

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 38
Nombre de pouvoirs : 15

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 24 juin 2022

Date de publication sur le site internet :

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

06 JUL. 2022

N°15

Objet : Développement économique -
Soutien aux entreprises : SAS Boucherie
l'Olivier chez Hamed, Longwy

Etaient présents :

MMES BERTIN - CASTRONOVO - FELTIN - INIAL - LECLERC -
RACADOT - RICHARD - SEBAA - TOZZO - WAGNER
MM ACETI - ALLIERI - ARIES - BOURGUIGNON - BOUZAD - DE
CARLI - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (à compter du
point n°2 et jusqu'au point n°18) - HERBAYS (à compter du point n°
3) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA -
LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MBAYE (à compter du point n°
3) - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER (jusqu'au point n° 12) -
PLUVINET - RIGHI - SACHER - SERVAGI (à compter du point n°2)
- WEBER - WILMIN (jusqu'au point n°2) - ZOLFO

Excusés :

M. AGOSTINI
MME BESSICH donne pouvoir à M. MARINI
Mme BOSIZIO donne pouvoir à M. ACETI
MME CAILLET donne pouvoir à M. FONTAINE
MME COLIN donne pouvoir à M. DE CARLI
M. DIDELOT donne pouvoir à MME TOZZO
MME DI PELINO donne pouvoir à M. SACHER
MME ETIENNE donne pouvoir à M. BOUZAD
MME FURGAUT donne pouvoir à M. GIARDI
M. HAMEN donne pouvoir à M. HERBAYS (à partir du point n°19)
MME JOLY donne pouvoir à M. RIGHI
MME LORIN-CRIDEL donne pouvoir à M. LENOBLE
MME NAILI donne pouvoir à MME INIAL
M. PIERMANTIER donne pouvoir à MME LECLERC (à partir du
point n°13)
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI (à partir du point n°2)
M. ROUSSEAU donne pouvoir à MME BERTIN
M. SERVAGI donne pouvoir à M. RAULLET (jusqu'au point n°2)
M. WILMIN donne pouvoir à M. HUARD (à partir du point n°3)

Absents :

M. PRONESTI

M. BOUZAD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La SAS Boucherie l'Olivier a déposé auprès du Grand Longwy Agglomération un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de soutien au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente pour la rénovation du magasin, situé rue Aristide Briand à Longwy.

Conformément au règlement d'intervention approuvé lors du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019, l'aide du Grand Longwy est de 20% d'une dépense maximale de 25 000 € HT.

**Descriptif du projet :**

Raison sociale	SAS Boucherie l'Olivier chez Hamed
Adresse	22 rue Aristide Briand 54400 LONGWY
Gérant	Adjed Hamed
Activité	Boucherie, charcuterie
Date d'immatriculation	23/08/2021
Effectif salarié	1
Nature des travaux	Equipement du magasin : climatisation, équipement boucherie
Montant total des dépenses HT	75 753,00 €
Dépense subventionnable	25 000,00 €
Subvention sollicitée	5 000,00 €

Par conséquent,

VU le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente approuvé le 26 septembre 2019,

VU la complétude du dossier de demande de subvention déposé par Monsieur Hamed ADJED le 24 mars 2022,

Après avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2022 avec la recommandation suivante :

- « Au commerçant d'intégrer dans les travaux d'aménagements de son commerce l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Il conviendrait de se rapprocher de la « CARSAT » et de la « CMA 54 » afin de mobiliser éventuellement des aides financières complémentaires liées au projet ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **OCTROI** à la SÂS L'Olivier chez Hamed une subvention de 5 000,00 € correspondant à 20% d'une dépense hors taxes plafonnée à 25 000,00 € pour des travaux de modernisation.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant d'appliquer cette décision.
- **MOBILISE** les crédits nécessaires afférents inscrits au BP 2022.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président

Serge DE CARLI